

Les Fabriques

59 Rue de Lyon / Rue André Allar
13015 Marseille

Parcelles N° 16,17,42,49,DP
ILOT XX - 04C_2



PHASE	N°	DATE
MAÎTRISE d' OUVRAGE	DESCRIPTION	
MAÎTRISE D'ŒUVRE	PIECES :	
PHASE	N°	DATE

PHASE	N°	DATE
PC	PC 16.5	04/02/2020

MAÎTRISE d' OUVRAGE	DESCRIPTION
LINKCITY Le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc 13008 Marseille T: +33 (0)4.13.64.10.00	PC 16.5

MAÎTRISE D'ŒUVRE	PIECES :
ARCHITECTE FEVRIER CARRE Architectes 5 Rue de la Préfecture 06300 Nice T: +33 (0)4.93.84.26.16	PC 16.5 - Une attestation garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été mise en oeuvre
PAYSAGISTE Paul Pierre PETEL 16 cours Sextius, 13100 Aix en Provence T: +33 (0)4.42.38.16.67	
BET FLUIDES ET THERMIQUE ADRET ZAC des Playes, 837 avenue de Bruxelles La Seyne-sur-Mer 83500, T: +33 (0)4.94.10.87.50	
BUREAU DE CONTROLE SOCOTEC 7A allée Marcel Leclerc, 13008 Marseille	

LINKCITY SUD-EST	FEVRIER CARRE
SNC au capital de 15 000 € 5 Allée Marcel Leclerc Entrée B CS 20014 13272 MARSEILLE CEDEX 08 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01 RCS 343 156 154 RCS Lyon - I.E - FR 05 343 156 154 www.linkcity.com	5, rue de la préfecture 06300 Nice (FR) T: +33 (0)4 93 84 26 16 488 628 673 RCS NICE 16101 sarl d'architecture matricule nationale 5101

XXL Marseille

LINKCITY SUD-EST

PROJET XXL – « LES FABRIQUES » - ILOT 4C2 MARSEILLE (13015)

NOTE TECHNIQUE POUR ATTESTATION

(LOI ALUR DU 26 MARS 2014 – ART. L. 556-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)
(CODE DE MISSION « ATTES » SELON LA NORME NF X-31 620)

N° DOSSIER	19	MES	244	A	a	ENV	AP	BT	PIECE	1/1	AGENCE	LYON
DATE	CHRONO	REDACTEUR	CHEF DE PROJET	SUPERVISEUR		nb. pages		MODIFICATIONS - OBSERVATIONS				
03/10/19	44106	A. PIGHIERA	A. PIGHIERA	S. AUGY		5+ ann.		PREMIERE DIFFUSION				

ENVIRONNEMENT - DÉCHETS - POLLUTION - EAU - SONDAGES - GÉOLOGIE - GÉOTECHNIQUE

Agence de Marseille : 14 draille des Tribales - Bâtiment E - 13127 VITROLLES - ☎ 04 95 06 90 66 - Fax 04 91 03 65 58
ERG ENVIRONNEMENT - SAS AU CAPITAL DE 40 000 € - SIRET 440 245 314 00099 - CODE NAF 7112B - RC SALON 2019B00393

TOULON (Siège social) 04 94 11 04 90 la-seyne@erg-sa.fr
BORDEAUX 05 56 11 77 29 bordeaux@erg-sa.fr
HAUTS DE FRANCE 03 21 64 46 92 agence-nord@erg-sa.fr
LYON 04 78 95 64 65 lyon@erg-sa.fr
MARSEILLE 04 95 06 90 66 environnement@erg-sa.fr
MONTPELLIER 06 27 41 31 41 montpellier@erg-sa.fr
NANCY 03 83 26 09 02 nancy@erg-sa.fr
NICE 04 93 72 90 00 nices@erg-sa.fr
PARIS 01 71 84 13 37 paris@erg-sa.fr



MAITRISE D'OEUVRE
FEVRIER CARRE architectes
5 rue de la Préfecture 06300 Nice

DEMANDEUR
LINKCITY SUD EST (LCY SE)
Le Virage _ Entrée B _ 5 Allée Marcel Leclerc _ 13008 Marseille

ILOT 04C_2
PARCELLES 16, 17, 42, 49, DP

PHASE PC
DATE 04.02.2020

PC 16.5 | Attestation de gestion de sols pollués

OBJET : PROJET LINKCITY SUD-EST – ILOT 4C2 – Rue de Lyon – Rue André ALLAR – 13015 MARSEILLE – ATTESTATION (ART. L 556-1 ET 556-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET VERSION FINALE DE LA NORME NF X 31-620-5).

Le présent document tend à répondre aux prescriptions du Code de l'Environnement (Art 566-1 et 566-2) en termes d'attestation à joindre aux demandes de permis de construire (PC) ou d'aménager dans les secteurs d'information sur les sols (SIS) ou au second changement d'usage (loi ALUR). Conformément aux prescriptions de la norme NF X 31-620-5 (décembre 2018), l'attestation doit être fournie au format réglementaire en vigueur, renseignée et signée.

L'objectif de l'attestation est de garantir que le projet d'aménagement ou de construction prend correctement en compte l'état de pollution du sol.

1 – REFERENCES DES DOCUMENTS PORTES A CONNAISSANCE

Intitulé	Émetteur	Date	Nb de page / de Pièce	Commentaires
Documents du permis de construire				
Note de présentation du projet – DI les Fabriques	LINKCITY SUD EST	30/09/2019	4/1	Documents PDF transmis par Monsieur Jérôme SAUVAGE
PLAN DE MASSE PAYSAGER	XXL - BOUYGUES	22/09/2019	1/1	Le projet d'aménagement prévoit la construction d'un bâtiment résidentiel et tertiaire de plain-pied.

Diagnostics environnementaux				
Rapport de diagnostic ICF Environnement n°AIX15 054 IB_PSA_MRS-Littoral-VP3	ICF ENVIRONNEMENT	19/10/2015	306 / 1	Diagnostics environnementaux et Plan de Gestion réalisés pour le compte de PSA dans le cadre de sa cessation d'activité, pour un usage tertiaire et industriel. Caractérisation des milieux sols, eaux souterraines et gaz des sols. Source concentrée de pollution aux hydrocarbures mise en évidence dans les sols entre 0,5 et 5 m/TN. Hydrocarbures quantifiés dans les gaz des sols dans les zones impactées. État des milieux jugé compatible avec un usage tertiaire et industriel. Le Plan de Gestion présente plusieurs scénarios de gestion de la pollution concentrée.
Rapport de diagnostic ICF Environnement n°AIX15 054 IB_PSA_MRS-Littoral-Invest-V1		30/06/2016	488 / 1	
Rapport de Plan de Gestion ICF Environnement n°AIX15 054 IB_PSA_MRS-Littoral-PG-V2		21/11/2016	56 / 1	
Rapport de Diagnostic complémentaire et Plan de Gestion n°19MES121Aa/ENV/AP/CB	ERG ENVIRONNEMENT	02/10/2019		Diagnostic complémentaire des milieux sols, eaux souterraines et gaz des sols et mise à jour du Plan de Gestion pour un usage résidentiel avec 1 à 2 niveaux de sous-sol. L'état des milieux est jugé compatible avec un usage résidentiel avec un niveau de sous-sol. La source concentrée sera traitée par excavation et envoi en traitement hors site des matériaux impactés.
Rapport de diagnostic complémentaire et Plan de Gestion n°19MES244Aa/ENV/AP/BT/44099		01/10/2019	119 / 1	Diagnostic complémentaire des milieux sols et gaz des sols et mise à jour du Plan de Gestion pour un usage résidentiel de plain-pied. L'état des milieux est jugé compatible avec un usage résidentiel de plain-pied.

Le terrain étudié se situe au 55 Rue de Lyon / Rue Allar, 13015 MARSEILLE.

D'après les études réalisées entre 2015 et 2019, avant son rachat par l'Etablissement Public Foncier Euroméditerranée, le site était anciennement occupé par la Succursale PEUGEOT (Société Commerciale Automobile) qui était référencée en tant qu'ICPE sous le n°1995-028D en date du 11/1995. La date d'arrêt est datée du 01/07/2017.



4 - VERIFICATION DE L'ADEQUATION ENTRE LE PROJET ET LES HYPOTHESES ET RECOMMANDATIONS DES ETUDES REALISEES

4.1 –HYPOTHESES ET RECOMMANDATIONS DES ETUDES DE SOL

Le diagnostic environnemental et mise à jour du Plan de Gestion réalisé par ERG ENVIRONNEMENT (référéncé 19MES244/Aa/ENV/AP/BT/44099) en date du 1^{er} octobre 2019, au droit du futur projet, a conclu sur la base des résultats des investigations de sol et de gaz du sol que le site sera compatible avec un usage futur de type résidentiel (bâtiment sans niveau de sous-sol).

Il a été préconisé :

- Le respect des conditions d'aménagement du projet prises en compte (recouvrement des terres par un enrobé, une dalle béton ou encore, a minima 50 cm de terre végétale au droit des espaces verts et jardins partagés/privatifs) ;
- La réalisation d'une Analyse des Risques Résiduels (ARR) en fin de travaux.

A noter que la gestion de la source concentrée en hydrocarbures, identifiée en 2015 lors des diagnostics et Plan de Gestion réalisés par ICF pour le compte de l'ancien exploitant, sera portée par l'aménageur, avant cession du terrain (excavation et envoi en traitement des matériaux impactés).

4.2 – PROJET D'AMENAGEMENT – DOCUMENTS TECHNIQUES DU MAITRE D'OUVRAGE

L'îlot 4C2 est inclus dans la future ZAC Littorale baptisée « Les Fabriques », accueillant deux projets immobiliers avec deux maîtrises d'ouvrages distinctes : LINKCITY Sud-Est et BOUYGUES IMMOBILIER.

Le projet LINKCITY prévoit la construction de bâtiments en R+6 à R+12, accueillant des logements sociaux et intermédiaires ainsi que des commerces au rez-de-chaussée, comme présenté sur la figure suivante.

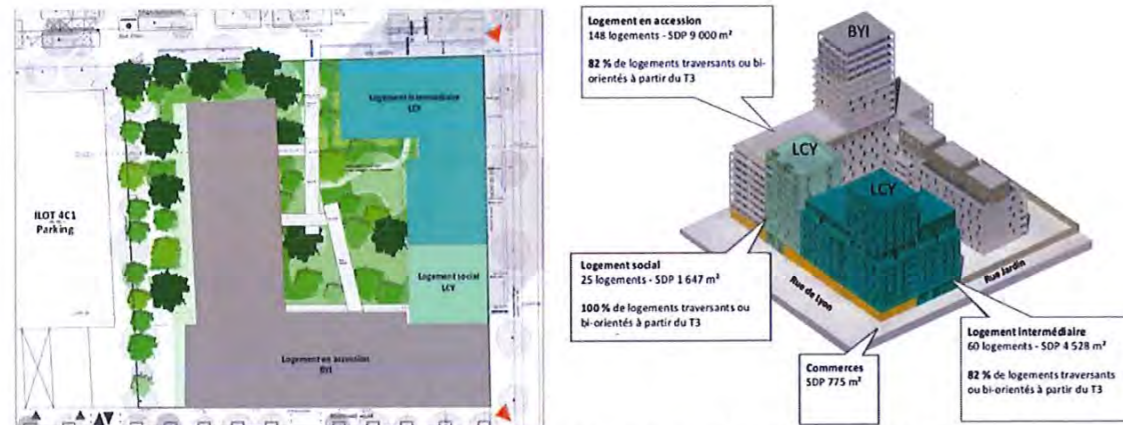


Figure 1 : Plan du projet immobilier global (fourni par le donneur d'ordres)

Le projet de bâtiment porté par LINKCITY sera de plain-pied. Le logement en rez-de-chaussée comportera un jardin privatif.

4.3 – ADEQUATION ENTRE LE PROJET ET LES HYPOTHESES ET RECOMMANDATIONS DU DIAGNOSTIC

Le projet d'aménagement actuel pour lequel la présente attestation est rédigée, intègre bien les données de l'état du sous-sol et la mise en œuvre des mesures de gestion simples prévues (recouvrement de surface).

L'usage futur du site est conforme à l'usage retenu dans le rapport de ERG ENVIRONNEMENT (référéncé 19MES244/Aa/ENV/AP/BT/44099). Les sols du site seront recouverts par une isolation de surface.

Le site sera donc compatible avec son usage futur tel que défini dans le présent permis de construire, compte tenu de l'engagement du maître d'ouvrage à garantir les mesures et dispositions suivantes :

- Respect des conditions d'aménagement du projet prises en compte (recouvrement des terres par un enrobé, une dalle béton ou encore, a minima 50 cm de terre végétale au droit des espaces verts et jardin privatif) ;
- Réalisation d'une Analyse des Risques Résiduels (ARR) en fin de travaux.

6 – CONCLUSIONS

Au regard des documents transmis et dans la limite de notre connaissance du site, ERG ENVIRONNEMENT atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols nécessaire dans la conception de son projet.

L'attestation au format réglementaire est fournie en annexe 1.

Aurélie PIGHIERA
 Chef de projets



LINKCITY SUD-EST
 SNC au capital de 15 000 €
 5 Allée Marcel Leclerc
 Entrée B CS 20014
 13272 MARSEILLE CEDEX 08
 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01
 RCS 343 156 154 RCS Lyon - I.E. - FR 05 343 156 154
 www.linkcity.com



ANNEXE 1

ATTESTATION SELON ARRETE DU 19/12/2018

Identification du bureau d'études certifié ou équivalent délivrant l'attestation	
Dénomination ou raison sociale : ERG ENVIRONNEMENT Numéro unique d'identification : 440 245 314 RCS Toulon SIRET : 440 245 314 00016 Code NAF : 7112B Statut juridique : SAS domicilié : 243 Avenue de Bruxelles Lieu-dit : ZI des Playes - Code postal : 83500 - Ville : LA SEYNE SUR MER - Pays : FRANCE	
en sa qualité de bureau d'études :	
A.1	certifié selon les exigences de l'article 2/article 3 (5) de l'arrêté du 19/12/2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R. 556-3 du code de l'environnement sous le numéro 24244-5, délivré le 18/09/2018 et valable jusqu'au 04/10/2023 par le laboratoire national de métrologie et d'essais, organisme accrédité pour la certification de services par le COFRAC, ou équivalent sous le numéro ; n°5-0012 ;
Description de l'étude des sols permettant la délivrance de l'attestation	
B.1	se fondant sur les conclusions de l'étude du milieu Sol, conforme aux offres globales de prestation dénommées DIAG-PG et codifiées A200, A230, A270, A320 et A330 telles que définies dans la norme NF X31-620-2 : décembre 2018, dont les résultats ont permis d'identifier les éventuelles mesures de gestion présentées dans le rapport référencé 19MES244/Aa/ENV/AP/BT/44099 daté du 01/10/2019 recensant les documents analysés, réalisé par :
C.1	lui-même, en application de l'article 3 de l'arrêté du 19/12/2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R. 556-3 du code de l'environnement ;
Identification les éléments transmis par le maître d'ouvrage concernant le projet affectant le site	
après vérification des éléments transmis par le maître d'ouvrage concernant le projet affectant le site, référencés « Note de présentation du projet » et daté du 30/09/2019, conformément aux dispositions de l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X31-620-5 : décembre 2018, complétant le permis de construire, fournie par :	
F.2	Personne morale : Ludivine MITROPE Dénomination ou raison sociale : LINKCITY SUD-EST SIRET : 343 156 154 00134 Statut juridique : Société de Développement Immobilier domiciliée : Immeuble le Virage – Hall B – 5 Allées Marcel LECLERC Code postal : 13008 Ville : MARSEILLE Pays : FRANCE
en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération de requalification dénommée et située à : 55 Rue de Lyon / Rue André ALLAR	
Code postal : 13015 Ville : MARSEILLE	
Pays : FRANCE	
Référence(s) cadastrale(s): section 901K, parcelles n°16, 17, 18, 19, 32, 42	




Identification des éléments relatifs à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction

après avoir réalisé l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X31-620-5 : décembre 2018 dont les résultats sont présentés dans la note de synthèse référencée 19MES244/Aa/ENV/AP/BT/44099 en date du 01/10/2019, recensant les documents analysés pour réaliser la prestation ainsi que les mesures de gestion à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet de construction.

Conclusions relatives à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction

G.1	atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet affectant le site mentionné ci-dessus.
-----	--

Nom du signataire de l'attestation : Aurélie PIGHIERA
Le 03 octobre 2019, à Vitrolles
Signature et cachet :



Siren : 440245314
14 Draille des Tribales - Bât. E
13127 VITROLLES
☎ 04 95 06 90 66 - Mail : environnement@erg-sa.fr



LINKCITY SUD-EST
SNC au capital de 15 000 €
5 Allée Marcel Leclerc
Entrée B - CS 20014
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax. : +33 (0)4 13 64 10 01
RCS 343 156 154 RCS Lyon - JE - FR 05 343 156 154
www.linkcity.com

MAITRISE D'OEUVRE
FEVRIER CARRE architectes
5 rue de la Préfecture 06300 Nice



DEMANDEUR
LINKCITY SUD EST (LCY SE)
Le Virage _ Entrée B _ 5 Allée Marcel Leclerc _ 13008 Marseille

ÎLOT 04C_2
PARCELLES 16, 17, 42, 49, DP

PHASE PC
DATE 04.02.2020

PC 16.5 | Attestation de gestion de sols pollués